



SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....	15
Quorum.....	8
Présents.....	11
Votants.....	14
Excusés.....	1
Procurations.....	3

Date de la convocation : 15/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 19 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude REFREGERS.

ABSENTS EXCUSES : Madame JUANABERRIA Anne-Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 8
DELIBERATION N° 9
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N°5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la commune,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 212-2328 : Quote part sur de soutien RD		25 000.00 €		
D 2151-2326 : Aménag emplacement containers OM	15 000.00 €			
D 2158-2312 : DIVERS	10 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000.00 €	25 000.00 €		
Total	25 000.00 €	25 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour

- D'AUTORISER la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22/12/2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 22/12/2025

*Le Maire
Claude VIDAL*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télerecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

